



CAUTION MANUELS SCOLAIRES COLLEGE

Madame, Monsieur,

Votre enfant va recevoir, en prêt, une série de manuels pour cette année scolaire. Ces livres doivent être gardés *en l'état*.

La remise des manuels scolaires aura lieu cette année le **Mercredi 26 août 2026** au collège. Une permanence sera assurée de **7h30 à 18h**.

Nous vous remercions de vous présenter au collège (salle d'arts) avec : le courrier de caution à imprimer qui se trouve sur le site de l'établissement dans l'onglet infos pratiques, documents de rentrée.

La caution de 50€ sera facturée lors de la 1^{ère} échéance des frais de scolarité. Elle sera effective pour toutes les années de scolarisation de l'élève dans le centre scolaire. Elle sera remboursée à la désinscription.

Sans ce document signé, les livres ne seront pas remis

La somme sera conservée jusqu'au départ de l'élève du collège.

Dans le cas où, à cette date, un ou plusieurs manuels ne seraient pas rendus ou rendus en mauvais état, le montant du ou des manuels sera porté sur votre facture.

Sachant compter sur votre compréhension.

Cordialement.

Le Service Comptabilité

NOM :

PRENOM :

CLASSE :

Signature des parents :

Signature de l'élève :